

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**28 JANVIER 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Budget primitif 2021  
Budget annexe  
assainissement sous  
convention de gestion au  
nom et pour le compte de  
la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 janvier 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 janvier 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis FRANCHESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier  
deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la  
Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la  
commune nouvelle. ....

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET,  
Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET\*, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame  
GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI,  
Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame  
LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame  
BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY,  
Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-  
BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD,  
Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

\*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD  
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

**N° DE DOSSIER** : 21 A 10h

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT SOUS  
CONVENTION DE GESTION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA  
CASGBS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) pour l'exercice 2021. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 951 379 €.

**SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes	1 628 144 €
Dépenses	1 628 144 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes	2 323 235 €
Dépenses	2 323 235 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2021 au nom et pour le compte de la CASGBS.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*